



Strasbourg, le 13 octobre 2025

CDL-PL-PV(2025)003syn
Or. Engl.

COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT
DU CONSEIL DE L'EUROPE
(COMMISSION DE VENISE)

144^e SESSION PLENIERE

Venise, 9-10 octobre 2025

CARNET DE BORD

La Commission de Venise :

- A adopté le mémoire *amicus curiae* pour la Cour constitutionnelle **de l'Arménie** sur la compatibilité de l'article 236 du Code pénal avec les normes européennes en matière de sécurité juridique, précédemment examiné par les sous-commissions sur les droits fondamentaux et les institutions démocratiques lors de leur réunion conjointe du 9 octobre 2025 ;
- A adopté l'avis sur la loi relative à l'enregistrement des agents étrangers, les modifications apportées à la loi sur les subventions et autres lois concernant « l'influence étrangère » de **la Géorgie**, précédemment examiné par les sous-commissions sur les droits fondamentaux et les institutions démocratiques lors de leur réunion conjointe du 9 octobre 2025 ;
- A tenu un échange de vues avec M. Blerim Sallahu, ministre par intérim de la Justice du **Kosovo**, et a adopté l'avis sur les suites données aux avis concernant les amendements à la loi sur le Conseil des procureurs du Kosovo ;
- A tenu un échange de vues avec M. Róbert Répássy, Secrétaire d'Etat de **Hongrie**, et a adopté l'avis sur la compatibilité avec les normes internationales relatives aux droits humains du quinzième amendement à la Loi fondamentale de Hongrie ;
- A tenu un échange de vues avec Mme Aleksandra Deanoska Trendafilova, présidente du groupe de travail, ministère de la Justice de la **Macédoine du Nord**, et a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction Générale Droits humains et État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur les projets de loi relatifs au ministère public et au Conseil des procureurs de la République de Macédoine du Nord ;
- A tenu un échange de vues avec Mme María del Carmen Alva Prieto, présidente de la Commission multipartite de haut niveau sur la réforme du système d'administration de la justice du Congrès du **Pérou**, et a adopté l'avis sur les réformes proposées relatives au ministère public du Pérou ;
- A tenu un échange de vues avec M. Dalibor Jurášek, conseiller au Bureau du gouvernement de la **République slovaque**, et :
 - a approuvé l'avis urgent sur le projet d'amendements à la Constitution de la République slovaque, précédemment publié le 24 septembre 2025, conformément à l'article 14 bis du règlement intérieur révisé de la Commission de Venise et au protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ; et
 - a adopté l'avis sur la loi n° 109/2025 modifiant la loi « sur les organisations à but non lucratif fournissant des services d'intérêt général » et d'autres lois connexes de la République slovaque , précédemment examiné par les sous-commissions sur les droits fondamentaux et les institutions démocratiques lors de leur réunion conjointe du 9 octobre 2025 ;
- a tenu un échange de vues avec M. José María Fernández Seijo, du Conseil général du pouvoir judiciaire d'Espagne, M. Pedro Rollán Ojeda, président du Sénat de l'Espagne, M. Joaquín Martínez Salmerón, président de la Commission de la justice du Congrès des députés de l'Espagne, et Mme Camino Vidal Fueyo, directrice générale des affaires constitutionnelles et de la coordination juridique, ministère de la présidence, de la justice et des relations avec les Tribunaux de **l'Espagne**, et a adopté l'avis sur le mode d'élection des membres judiciaires du Conseil général du pouvoir judiciaire espagnol, préalablement examiné

- par les sous-commissions sur le pouvoir judiciaire et l'État de droit lors de leur réunion conjointe du 9 octobre 2025 ;
- a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction Générale Droits humains et État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur les projets d'amendements sur les procédures disciplinaires contre les juges, les déclarations d'intégrité et d'autres procédures en **Ukraine** ;
 - a adopté le **mémoire *amicus curiae* pour la Cour européenne des Droits de l'homme en l'affaire GYLA et autres c. Géorgie** (n° 31069/24) sur la réglementation de l'influence étrangère ;
 - a approuvé le **mémoire *amicus curiae* urgent pour la Cour européenne des droits de l'homme en l'affaire Grande Oriente d'Italia c. Italie** sur les garanties procédurales dans l'exercice des pouvoirs des commissions d'enquête parlementaires, précédemment publié le 19 septembre 2025, conformément à l'article 14a du règlement intérieur révisé de la Commission de Venise et au protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ;
 - a adopté le rapport sur **l'impact de la détention provisoire des maires sur l'exercice de la gouvernance démocratique locale** ;
 - a approuvé la **compilation sur le vote à l'étranger**, précédemment approuvée par le Conseil des élections démocratiques;
 - a été informée des progrès réalisés dans la préparation de **la mise à jour de la liste des critères de l'État de droit** ;
 - a tenu un échange de vues avec M. Michael O'Flaherty, **Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe** ;
 - a tenu un échange de vues avec Mme Ana Gallego, **directrice générale de la justice et des consommateurs à la Commission européenne**, sur l'état de la démocratie, de la justice et de l'État de droit dans l'Union européenne ;
 - a été informée des suites données à l'avis sur la mise en œuvre des décisions de la Cour constitutionnelle par le Parlement en **Albanie** et à l'avis sur le projet de loi sur la Cour constitutionnelle de la **République de Moldova** ;
 - a été informée de la participation de la Commission de Venise en tant que conseillère juridique aux **missions d'observation électorale** de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe;
 - a été informée par le **Comité des sages** de la procédure qui sera suivie pour les élections de décembre 2025, telle qu'approuvée par le Bureau élargi lors de sa réunion du 9 octobre 2025;
 - a procédé à un échange de vues avec des représentants du **Comité des Ministres**, de **l'Assemblée parlementaire** et du **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe** ;
 - a procédé à un échange de vues avec le représentant de la **Regione Veneto** ;
 - a été informée des résultats et des conclusions de la réunion du **Conseil des élections démocratiques**, qui s'est tenue le 8 octobre 2025 ;
 - a confirmé les dates des prochaines sessions plénières comme suit : 12-13 décembre 2025 ; 6-7 mars 2026 ; 12-13 juin 2026 ; 9-10 octobre 2026 ; 11-12 décembre 2026.

L'avis sur les suites données concernant le Kosovo a été préparé au titre du mécanisme de coopération en matière d'expertise dans le cadre du programme conjoint UE/CdE intitulé « Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie », cofinancé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe. Le mémoire *amicus curiae* pour l'Arménie a été préparé au titre du mécanisme de réponse rapide (QRM) dans le cadre du programme conjoint UE/CdE « Partenariat pour la bonne gouvernance », cofinancé par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.